

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2003

Sous la présidence de M. Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, LOMBARD, PREVOT Samuel, ROUSSEL, DEBUYSSCHER, FREY, MACEWKO, PREVOST Christian, TOULEMONDE, VAN DEN EYNDE

Etaient absents : Mme LEBEGUE – excusée, pouvoir à M. LOMBARD ; Mme DHEILLY et M. BEUVIN (non excusés)

Secrétaire : M. LOMBARD

1°) Analyse financière de la commune établie par le receveur municipal

Après une demande de M. le Maire qui datait de plusieurs mois, le receveur municipal lui a transmis le 24 Janvier dernier, le rapport de l'analyse financière de la commune, sur les comptes des exercices 1997 à 2001.

Il apparaît que la situation financière est satisfaisante mais largement en raison de dépenses proportionnées à la modicité des recettes.

La capacité de la commune à dégager de l'autofinancement est bonne : la capacité d'autofinancement représentait en 2001 : 21 % des produits de fonctionnement. Elle reste cependant d'un niveau très inférieur à la moyenne en raison d'une surface financière moindre : rapporté au nombre d'habitants, elle représentait 90 € contre des moyennes départementale et nationale s'établissant respectivement à 101 et 132 €

Le fonds de roulement est particulièrement important : 7 mois et demi de charges réelles, soit 226 000 € au 31/12/2001.

L'endettement est particulièrement faible : 80 400 € au 31/12/2001, ne représentant qu'un cinquième de la moyenne départementale des communes comparables.

L'effort d'équipement a, parallèlement été très limité : à peine le quart de l'effort des communes de même strate démographique du département au cours de la période étudiée.

La pression fiscale est plus forte à Talmas : le coefficient moyen de pression fiscale est de 0.92 alors que dans les communes comparables, elle est au niveau départemental de 0.79 ou national 0.83. Sur ce point, M. le Maire sollicitera une explication auprès du receveur municipal.

Les comptes provisoires de l'exercice 2002 font apparaître les évolutions suivantes :

- les charges de fonctionnement réelles ont augmenté de 7.5 % en 2002 alors que les produits sont demeurés stables. Des explications seront également demandées au receveur.
- Il en résulte un moindre dégagement de ressources pour le financement de l'investissement avec une capacité d'autofinancement de 72 000 € en recul de 25 % par rapport à 2001.

- Les dépenses d'équipement demeurent également modestes en 2002 : 83 000 € soit 78 € habitant, la moyenne départementale de 2001 étant de 168 €/habitant.
- La commune a eu recours à l'emprunt à hauteur de 58 000 € pour l'achat du hangar. L'endettement de la commune est très en deçà de la moyenne : 86 €/habitant à Talmas, à comparer aux moyennes 2001 départementale : 371 €/habitant et nationale : 555 €/habitant.
- Le fonds de roulement a augmenté de 57 000 € ; il représente 8 mois et demi de charges de fonctionnement réelles.

Les projets d'investissements 2003 seront les suivants :

- **réalisation de la première tranche de travaux concernant la mise en conformité du village en matière d'incendie** pour un montant de 77 000 € (emprunt probable)
- **construction de la salle socioculturelle, du plateau sportif et des aménagements extérieurs** pour un montant prévisionnel de 1 545 083 € (emprunt probable de 415 000 €)

Incidences de ces projets sur les finances communales :

- L'encours des dettes au 31/12/2003 s'établirait approximativement à 564 000 €. L'endettement de la commune serait alors multiplié par 6 passant de 86 €/habitant à 531 €/habitant, montants qui se rapprochent des moyennes 2001 départementale : 371 €/habitant et nationale : 555 €/habitant. Talmas se situerait alors parmi les communes présentant le plus lourd endettement au regard du niveau de leur capacité d'autofinancement.
- La capacité d'autofinancement s'élèverait en 2003 à 58 000 €, soit 55 €/habitant pour une moyenne départementale 2001 de 101 €/habitant.

A titre d'exemple, si on retient des durées respectives de 10 et 15 ans pour l'emprunt de 77 000 € pour la mise en conformité incendie et l'emprunt de 415 000 € pour la salle socioculturelle, la capacité d'autofinancement nette s'élèverait à 17 000 € en 2006, tandis qu'une combinaison de durées de 15 et 20 ans permettrait de disposer d'une capacité d'autofinancement nette de 27 000 €.

Il convient de souligner que ces projets d'équipement pour le seul exercice 2003 consomment intégralement la capacité d'endettement de la commune. Dès lors aucun investissement conséquent nécessitant le recours à l'emprunt ne pourra vraisemblablement être envisagé au cours des exercices suivants. Il s'agit d'opérations fort lourdes au regard de leur incidence sur les finances communales mais probablement nécessaires en raison de la très grande prudence en matière d'investissements des années précédentes.

Sous réserve qu'aucune autre opération de cette envergure n'intervienne dans les prochaines années, elle paraît compatible avec les capacités présentes de la commune et n'occasionnera pas de déséquilibre entre les ressources et les dépenses.

Il ressort qu'un apport complémentaire de fonds propres couvrant les travaux de mise en conformité du réseau incendie est possible et réduirait de 15 % l'encours de dettes.

Après cet exposé, M. le Maire renouvelle son intention de demander des compléments d'information au receveur municipal. De plus il réunira prochainement la commission des finances afin de décider des montants des emprunts sécurité incendie et salle socioculturelle à solliciter.

2°) Assainissement pluvial : achèvement de l'étude par la D.D.E.

Situation actuelle

- Réseau existant :

Il existe un réseau pluvial sur une partie de la commune, capable de transiter un débit décennal. L'exutoire composé de deux bassins d'infiltration est largement colmaté et pose deux problèmes importants :

- le premier bassin devrait fonctionner comme bassin de décantation
- le curage des deux bassins est indispensable pour éviter les débordements actuels constatés lors de pluies conséquentes

- Réseau à créer :

Sur l'autre partie du village, le profil de la chaussée crée des points bas à plusieurs endroits, ce qui nécessite de raisonner par zone, sauf à reconstruire complètement la chaussée

Estimation des travaux sur l'exutoire :

- a) **Travaux préparatoires** (installation de pompage, pompage des eaux de surface, prélèvement des boues) : **H.T. 3 260 €**
- b) **Gestion des boues des deux bassins** (en fonction de la teneur en métaux lourds et hydrocarbures) :
 - **solution 1** : épandage possible : **H.T. 33 660 €**
 - **solution 2** : mise en décharge de classe 2 obligatoire : **H.T. 197 695 €**
- c) **Mise aux normes des ouvrages** : **H.T. 37 150 €**

Soit un total selon l'alternative possible égal à 74 070 € H.T. (solution 1) ou égal à 238 105 € H.T. (solution 2).

Solutions pour le réseau à créer

Le fait de pouvoir utiliser des emprises en trottoir et d'avoir une mare existante sur le parcours du ruissellement (en bas de la rue du Pré-Bégon) a permis de proposer des solutions dites alternatives aux canalisations, en privilégiant l'infiltration. Ainsi, les aménagements proposés, liés régulièrement à un reprofilage en enrobé de la chaussée pour éviter les flaques d'eau qui stagnent sur les voies consistent à :

1. infiltrer les eaux en rive de chaussée
2. infiltrer les eaux dans des massifs drainants
3. infiltrer les eaux dans des noues
4. agrandir la mare pour tamponner les volumes transités
5. cloisonner le fossé exutoire

L'estimation est la suivante :

1. **Bassin Versant A** (longe la RN 25 et reprend les rues du P. Bégon, des acacias, le Sentier des Prêtres, les rues Moqueuse, Abbé Bréart, la ruelle Guinse, les résidences du Boyaval et du Parc et une partie de la RD 60. : **H.T. 92 515 €** La solution pour ce bassin versant serait de reprofiler la chaussée par endroits avec pose d'une bordure ou d'un caniveau selon les cas, pour faciliter le transit de l'eau tout en créant de nouveaux exutoires aux points bas incontournables. Les exutoires peuvent être des noues, des massifs drainants, une mare ou un fossé. Il est proposé d'augmenter la surface de la mare de la rue du P.Bégon. Le trop plein sera renvoyé sous la RN 25 vers le fossé en contrebas.

2. **Bassin Versant B** (reprend les rues d'Amour et Alexis) : **H.T. 3 750 €** Tous les effluents se rejoignent en bas de la rue d'Amour pour être renvoyés dans un puits d'infiltration actuellement colmaté. Il est proposé de remplacer le puits par un premier massif drainant qui comportera une surverse vers un deuxième massif drainant.
3. **Bassin Versant C** (reprend les eaux qui ruissellent avant la rue du cimetière) : **H.T. 1 500 €** Il s'agit de créer un massif drainant afin de récolter les eaux descendant du chemin par ruissellement.

Le total général est donc de 97 765 € H.T. (les aménagements de chaussée –reprofilage et bordures- représentent 60 % de la dépense). Une subvention de 25 % du Conseil Général est envisageable.

En conclusion, deux ou trois fossés drainants seront réalisés en 2003 par la Communauté de Communes.

VAL DE MAISONS

Le réseau existant a déjà été amélioré et ne pose plus de problème particulier (pose d'une grille caniveau qui traverse la chaussée).

3°) Assainissement collectif

L'étude est en cours par la Communauté de Communes, elle s'achèvera vers la fin du 1^{er} trimestre.

Les coûts estimatifs d'investissements des solutions intercommunales par groupement de communes sont en cours de réalisation.

Le coût approximatif pour l'ensemble des communes non assainies représente plus de 19 818 372 € de travaux. La commune de Talmas à elle seule représente 4 573 470 €

L'étude de l'assainissement pluvial effectué au préalable a permis de déterminer que le réseau actuel pourrait être utilisé comme réseau unitaire. Cela aurait sûrement une incidence sur le coût des travaux prévisionnel de 4 573 470 €

Dans ce début d'étude, les coûts de fonctionnement n'ont pas été pris en compte et il va donc être sollicité d'évaluer cette dépense dans la suite de l'étude.

Lorsque l'étude sera achevée, la Communauté de Communes devra se prononcer sur la prise ou non de la compétence "assainissement".

4°) Sécurité incendie du village et contrat d'entretien des poteaux incendie

La convention signée avec le S.I.A.E.P. de Naours est signée. Elle porte la notification de la réserve formulée par le conseil municipal, à savoir qu'il y aura lieu de s'assurer de l'obtention des subventions avant le démarrage des travaux, la commune ne voulant s'engager que sur l'estimatif de 77 400 €

M. le Maire a sollicité et reçu trois propositions d'emprunt : Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Dexia avec des périodicités de remboursement trimestrielles et annuelles.

La Caisse d'Epargne propose le taux le plus avantageux sur 10 ans, à remboursement trimestriel : 3.90 %.

La décision d'emprunt sera prise après l'entrevue avec le receveur municipal.

Contrat d'entretien des poteaux incendie par la Société des Eaux de Picardie (S.E.P.)

Il prévoit la remise en peinture des poteaux à raison de 25 % par an. M. le Maire a souhaité connaître pour 2002, la localisation des poteaux repeints. La S.E.P. a répondu que la totalité des poteaux avait été remise en peinture en 2000 et que la prochaine remise en peinture se ferait en 2004. Toutefois pour être agréable à la commune, elle a effectué ces travaux le 26/12/2002.

Ce contrat qui prévoit également la vérification des débits des poteaux, s'avère indispensable, la responsabilité du maire se trouvant ainsi déchargée en cas de problèmes graves.

5°) Salle socioculturelle : recrutement de l'architecte

Six architectes ont été sollicités par courrier en date du 28 Novembre dernier (SENECHAL à Villers-Bretonneux ; GARNIER à Amiens ; LETOCART à Amiens ; PETIT à Doullens ; KIKI à Naours et RANSON à Amiens).

Trois réponses sont parvenues en mairie :

- Joël LETOCART : intéressé par le projet
- Franck KIKI : pas de références pour ce genre de construction
- William SENECHAL : indisponible

M. LETOCART présentant des références dans des domaines similaires, a été retenu. Un courrier de confirmation lui a été envoyé le 22 Janvier dernier. Conformément à la Loi M.O.P., les prestations de la maîtrise d'œuvre doivent donner lieu à la passation d'un contrat écrit. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Les honoraires s'élèveront à 9.5 % du montant H.T. des travaux et la mission complémentaire d'OPC à 1.80 %.

Des courriers ont été envoyés à trois bureaux de contrôle (VERITAS ; APAVE ; SOCOTEC) pour la partie contrôle technique et la partie CSPS. Les réponses sont attendues prochainement.

6°) Plan Local d'Aménagement : diagnostic définitif et étude des scénarii

Ce sujet étant trop long à traiter à la présente réunion de conseil, il sera étudié en réunion de commission et présenté lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

7°) Répartition intercommunale des charges scolaires

Il avait été sollicité auprès de la Commune de La Vicogne une participation financière aux frais de scolarités des enfants de La Vicogne scolarisés à Talmas.

Le Conseil Municipal de la Vicogne a émis un avis favorable.

8°) Fixation du taux 2003 des indemnités de logement aux instituteurs

Conformément à l'article 3 du décret du 2/05/1983 relatif à l'indemnité de logement aux instituteurs, il convient de recueillir l'avis du conseil municipal sur la proposition de l'indemnité de logement pour l'année 2003 qui sera présentée au prochain conseil départemental de l'Education Nationale.

Pour l'année 2003, il est proposé de fixer le taux de base à 160 €par mois. Au delà, la dépense est à la charge du budget communal. Le conseil municipal décide d'appliquer le taux de base à 160 €/mois.

9°) Recrutement d'un agent d'entretien en remplacement de M. Coffignier

Des appels à candidature ont été envoyés à l'ANPE d'Amiens et Doullens et le centre de gestion de la fonction publique territoriale. Trois personnes dont une de Talmas ont envoyé leur candidature. Elles seront reçues le 28 Janvier.

10°) Questions diverses

- a) **Elagage des haies** : des courriers seront envoyés prochainement aux contrevenants
- b) **Barrières de dégel** : la mairie a été prévenue tardivement par la DDE. M. Debuysscher fait part de son mécontentement au non respect des règles par certains usagers.
- c) **Travaux de voirie rue Battreux** : M. Debuysscher déplore l'intervention de l'entreprise chargée du chantier lors de la période de gel ; il émet des réserves quant à la qualité du service rendu.
- d) **Travaux d'investissements 2003**
 - Aménagements intérieur et extérieur du hangar : les travaux seront réalisés en régie par les employés communaux. Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder de cette façon afin de récupérer la TVA
 - Installation d'un radiateur dans les WC de l'école, sous le préau, et aménagement du bâtiment lui-même afin d'éviter le problème de la porte qui reste constamment ouverte (perte de chaleur en hiver)
 - Sécurisation de la mairie (pose d'une alarme)

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Talmas, le 28 Janvier 2003

Le Maire – P. BLOCKLET